

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.
3 — 45 — — Express.
3 — 20 — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.
11 — 51 — matin, Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 20 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les débats judiciaires concernant l'affaire des Docks sont terminés, et le triste spectacle offert depuis plusieurs mois par des accusés que leur position ou leur nom auraient dû sauvegarder contre les tentations du mal, va heureusement cesser d'être inscrit sur les rôles d'audience du palais de justice. Ne regrettons pas trop cependant les lamentables révélations qui se sont déroulées à propos de l'une des grandes affaires industrielles de notre temps. Elles ont servi à deux choses : à prouver d'abord que nul n'est si haut placé qu'il ne puisse transgresser impunément la loi ; à établir ensuite que le gouvernement de l'Empereur, de même que les magistrats dépositaires de la justice, sont déterminés à ne reculer devant aucune mesure propre à porter partout la lumière et à donner ainsi une satisfaction complète à la morale publique et aux intérêts des plus humbles. C'est déjà plus qu'il n'en faut pour compenser les débats les plus regrettables.

Or, tels n'ont pas été ceux auxquels nous venons d'assister, grâce aux paroles fermes, convaincues et surtout profondément honnêtes qu'ont fait entendre, à deux reprises, M. le Procureur impérial devant le Tribunal de première instance, et M. le procureur-général Vaïsse devant la chambre d'appel. Dans ces deux circonstances, les accusés avaient choisi d'habiles avocats pour les défendre ; mais leur talent incontesté n'a pu tenir contre la religion du devoir et le sentiment de l'honneur si fièrement sentis et si éloquemment exprimés par les deux magistrats interprètes de l'autorité et de la société qui voulaient être vengées. L'opinion des juges et du public, qu'on avait cherché à égayer d'abord, a été nettement fixée, et la morale satisfaite a reconnu qu'elle n'avait pas trop chèrement payé les hautes leçons qui s'étaient fait entendre, l'exemple salutaire qui venait d'être donné.

Les journaux judiciaires ont publié, en entier, l'admirable réquisitoire de M. le procureur-général

Vaïsse, dont nous n'avons pu reproduire malheureusement, à cause de notre cadre restreint, que quelques unes des principales parties. Ce document, plein de faits et de déductions pressantes réunis en un faisceau indestructible et convergeant tous vers la vérité, seul objet poursuivi par ce magistrat intègre, sera lu par tous ceux qui de près ou de loin s'occupent des mœurs de notre temps et des questions industrielles. Jamais, en effet, les hautes pensées du gouvernement impérial sur les devoirs et les nécessités qu'imposent l'industrie, et les progrès du travail à notre époque, n'avaient été exprimées avec plus d'ampleur et de vérité qu'elles ne l'ont été par M. le procureur de la Cour impériale. Quant à nous, nous ne saurions qu'inviter nos lecteurs à méditer des enseignements qui profiteront, nous en sommes certains, à ceux qui ont l'honneur de diriger les grandes affaires industrielles du pays aussi bien qu'à ceux qui se laissent trop facilement entraîner à certaines habitudes de dénigrement que rien ne justifie.—Havas.

Constantinople, 11 mai.

Les choses se sont beaucoup compliquées depuis quelques jours dans les Principautés. En Moldavie, les violences maladroites du caïmacan excitent des plaintes générales. Il faut avouer que le gouvernement a été bien mal inspiré en confiant, dans ces circonstances, un poste de cette importance à un homme aussi peu capable que le prince Nicolas Vogoridhès. S'il espère arriver à la dignité d'hospodar, en agissant comme il le fait, tout annonce que son ambition sera trompée, et, s'il est approuvé à Vienne et à l'ambassade d'Angleterre, il ne l'est pas à la Porte. Réchid-Pacha est même très-mécontent de lui, et il redoute d'autant plus que Vogoridhès ne compromette sérieusement le gouvernement impérial par l'excès de son zèle inintelligent, qu'il est bien avéré à cette heure que le cabinet ottoman, tout en désirant fermement que la réunion n'ait pas lieu, n'entend la combattre que par des moyens honorables et parfaite-

ment avouables. Aussi le bruit qui s'était répandu que la Porte avait blâmé M. Vogoridhès et lui avait prescrit une plus grande impartialité dans sa conduite, a-t-il pris toute la consistance d'un fait accompli. On va jusqu'à ajouter que si le caïmacan de Moldavie continue à donner des motifs de mécontentement de cette nature, son remplacement ne se fera pas attendre.

Il paraît, d'ailleurs, que, tout dernièrement, il a poussé les choses encore plus loin qu'on ne le croyait ici, puisque le commissaire français, M. le baron de Talleyrand, vient d'envoyer son secrétaire, M. Lesourd, à Constantinople, pour informer en détail M. de Thouvenel de ce qui se passe, avec prière d'en instruire la Porte. M. Lesourd est arrivé hier seulement, de sorte que l'on ne peut pas encore savoir l'effet que doit produire la mission dont il est chargé ; mais on ne saurait tarder d'être fixé à cet égard.

La conduite des Autrichiens dans les Principautés soulève aussi de nombreuses réclamations. On prétend qu'ils vont jusqu'à parler ouvertement de la nécessité d'une nouvelle occupation pour mettre les récalcitrants à la raison.

La question financière en est toujours au même point, et, malgré les embarras de la situation, qui appellent d'urgence une décision quelconque, rien n'a pu être résolu dans les derniers conseils des ministres. On parle beaucoup en ce moment d'un nouveau projet présenté par les principales maisons grecques de Constantinople, et qui consisterait à créer une Banque au capital de 5 millions de livres sterling, dont 1 million seulement en numéraire et le reste en billets de Banque. Les pachas et les hauts fonctionnaires de l'empire entreraient dans cette combinaison, dont la direction serait confiée aux banquiers grecs, auteurs du projet.

Quoique chaudement appuyée, cette affaire ne paraît pas avoir de grandes chances de réussite. Réchid-Pacha l'a sérieusement étudiée ; il a demandé, en outre, l'avis de plusieurs personnes compétentes, et tout porte à croire qu'il combattra

FEUILLETON

ETHEL VAN DICK.

(Suite.)

V.

APRÈS LE BAL.

En quittant Henri de Romuald, Ethel était allée se réfugier dans sa chambre. Elle avait besoin de repos et de silence pour mettre de l'ordre dans ses idées, et calmer cette surexcitation nerveuse à laquelle elle était en proie.

Le lecteur a deviné sans doute que M. Van Dick n'était autre que le spoliateur de la fortune des Romuald. Le père de celui qui se faisait appeler le comte de Nevers avait eu part au crime et aux bénéfices ; mais, plus prudent que son complice, il avait cru devoir s'expatrier pour jouir en paix des fruits du vol ; c'est ce qui explique pourquoi son fils n'habitait Paris que depuis peu de temps. D'abord, ce dernier s'était présenté à Ethel sans lui découvrir sa position réelle et son véritable nom : il l'avait rencontrée dans le monde, l'avait suivie jusque chez elle à l'insu de son père, et s'était rendu, pour ainsi dire, nécessaire à son existence. Ethel le voyait avec plaisir, elle passait de longues heures près de lui, s'oubliant enfin dans les charmes d'une conversation qui ouvrait tout un monde nouveau à son âme enchantée.

Mais les ressources du comte de Nevers s'épuisaient sensiblement ; il menait grand train ; il avait un hôtel et des chevaux ; chacun s'effrayait de le voir jouer si gros

jeu. Un matin, il se réveilla ruiné.

Alors il réfléchit.

Il possédait un secret qui pouvait perdre M. Van Dick ; il se promit de l'utiliser. — M. Van Dick était avare, il se montra récalcitrant ; le comte se voyait obligé d'en venir à chaque instant à mille petits expédients pour lui arracher des sommes peu considérables. Cette existence n'allait point à son caractère ; avant tout, il lui fallait une vie large, abondante, toutes les satisfactions de la fortune, toutes les vanités du luxe, et, bien souvent, il lui arrivait le soir de ne pas savoir si sa bourse se remplirait le lendemain.

Il réfléchit de nouveau.

Il n'ignorait pas qu'en s'adressant directement à Ethel, il lui serait facile d'obtenir ce qu'il demandait ; mais, quoique déjà bien tombé sur l'échelle humaine, le comte avait conservé dans sa chute une certaine générosité de sentiment dont il ne pouvait se dépouiller entièrement. D'ailleurs, il aimait Ethel, et l'idée de se dégrader de ses propres mains à ses yeux retint longtemps ses révélations sur le bord de ses lèvres.

Malheureusement pour lui et pour le repos d'Ethel, plus il allait, plus sa vie se faisait difficile et gênée ; ses créanciers commençaient à crier et à le poursuivre ; le comte se voyait traqué de toutes parts... il n'y avait plus qu'un moyen, il s'en servit.

Le jour où Ethel apprit de la bouche du comte le fatal secret que son père lui avait caché avec tant de soin, une lueur rapide traversa son esprit, et elle devina bien des mystères qui, jusqu'alors, étaient restés impénétrables

pour elle. Elle comprit aussitôt le rôle qu'elle devait jouer désormais, et, sans se demander si elle aurait la force de le remplir, elle l'accepta sans hésitation et presque avec joie.

Elle remercia froidement le comte de Nevers, lui fit connaître que M. Van Dick ne refusait rien à sa fille, et qu'il n'aurait qu'à s'adresser à elle quand il le voudrait. Le comte cessa dès lors de voir Ethel, et recommença au dehors sa vie de dissipation un moment suspendue. Ethel pleurait en secret, et passait les nuits à prier Dieu d'avoir pitié d'elle.

Mais aucun changement ne s'opérait dans sa position, elle n'allait plus que rarement dans le monde ; elle refusait les sollicitations qui lui arrivaient de toutes parts, et usait sa vie dans une retraite absolue. Peut-être la honte de son père n'était-elle pas la seule cause de cette solitude dans laquelle elle s'enfermait volontairement... mais qui eût pu le dire.

Ainsi la pauvre enfant savait que M. Van Dick avait autrefois commis un crime ; elle ignorait qui en avait été la victime, elle pouvait espérer qu'aucune révélation ne viendrait jamais jeter le déshonneur sur la vieillesse de son père, mais sa propre honte lui avait suffi, et chaque jour de sa vie était suspendu à une crainte permanente. Ce qu'elle redoutait, ce n'était pas la perte d'une fortune dont elle n'avait pas joui, puisqu'elle ne la regardait plus comme sienne, ce n'était pas non plus le déshonneur qui eût jailli sur elle, puisque le comte de Nevers ne demandait que la possibilité de continuer sa vie de dissipation, et qu'après tout le déshonneur ne pou-

son adoption, en admettant, comme on le suppose, qu'elle ait quelques partisans dans le conseil.

Toutes les nouvelles des provinces qui parviennent au gouvernement sont de la nature la plus satisfaisante, soit sous le rapport de la tranquillité et du bon esprit qui y règnent, soit sous celui des principales récoltes.

On continue, à chaque arrivée de bateau à vapeur de la mer Noire, à débiter des nouvelles sur les opérations militaires en Circassie; mais, en général, on les accueille avec une certaine défiance à cause de la source d'où elles émanent. — L. Boniface. (Constitutionnel.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 20 mai. — Dans la chambre des lords, la seconde lecture du bill du divorce, présenté par le gouvernement, a été votée à la majorité de 47 voix contre 18.

Dans la chambre des communes, le bill présenté par le gouvernement pour l'abolition des subventions au profit des ministres protestants en Irlande a été discuté et voté à la majorité de 313 voix contre 174.

Berne, le 19 mai. — Le grand conseil du canton de Neuchâtel s'est réuni, et le colonel Denzler a exprimé l'avis du conseil d'Etat.

M. Piaget a répondu, et M. Denzler s'est déclaré satisfait, tout en regrettant que les observations du conseil d'Etat sur le traité n'eussent pas abouti.

Berne, 20 mai. — Le grand conseil de Neuchâtel a voté la révision de la Constitution à l'unanimité en principe. 45 voix ont voté la révision immédiate; 25 ont demandé un délai.

ALGÉRIE. — On lit dans le *Moniteur de l'armée*:

Notre correspondance particulière d'Alger, à la date du 16 mai, nous apprend que M. le maréchal Randon, commandant en chef l'expédition contre la Kabylie, devait partir le lendemain pour Tizi-Ouzou, accompagné du général de Tourville, chef d'état-major général, du colonel Pobrct, sous-chef d'état-major général, du colonel Neveu, chef du bureau politique arabe, du général Devaux, commandant de l'artillerie, du général de Chaband-Latour, commandant du génie; de l'intendant militaire Donop, intendant en chef. Le corps expéditionnaire sera de trois divisions. Voici, d'après ce que nous indique notre correspondance, quelle doit être la composition de chacune d'elles.

1^{re} division, général Renault: — 1^{re} brigade, général de Liniers: 8^e bataillon de chasseurs, 2 bataillons du 23^e et du 90^e de ligne; 2^e brigade, général Chapuis: 2 bataillons du 1^{er} régiment de tirailleurs algériens, du 41^e et du 56^e de ligne. 2^e division, général de Mac-Mahon: — 1^{re} brigade, général Bourbaki: 2 bataillons du 2^e de zouaves, du 2^e régiment étranger et du 54^e de ligne; 2^e brigade, Périgot: 11^e bataillon de chasseurs, 1^{er} bataillon du 3^e régiment de tirailleurs algériens, 2 bataillons du 3^e régiment de zouaves et du 93^e de ligne. — 3^e division, général Insuf: 1^{re} brigade, général Gastu: 2 bataillons du 1^{er}

régiment de zouaves, du 60^e et du 68^e de ligne; 2^e brigade, général de Ligny: 1 bataillon du 1^{er} régiment de zouaves, 13^e bataillon de chasseurs, 2 bataillons du 45^e et du 75^e de ligne.

A chaque division, qui compte un effectif d'environ 8,000 hommes, sont spécialement affectés: l'artillerie, le génie et les divers services administratifs qu'elle comporte. En outre, une colonne de cavalerie, réunie dans la vallée de Sebaon, est composée de 4 escadrons du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique et de 5 pelotons du 1^{er} régiment de spahis. Les réserves de munitions, tant pour l'artillerie que pour l'infanterie, ont été concentrées à Tizi-Ouzou. La réunion des troupes devant se compléter le 19, et les opérations commencer le 21, après que M. le maréchal Randon aurait pris ses dernières mesures pour l'organisation des divisions. On dit que les Beni-Raten se disposent à défendre bravement leur territoire; mais nos troupes sont pleines d'ardeur et de confiance, elles ont à leur tête des chefs qui ont tous fait leurs preuves, et le succès ne peut être douteux. — Baudouin.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur*:

On écrit de Fontainebleau, le 19 mai:

« L'Empereur a présidé ce matin le conseil des ministres. Leurs Majestés sont montées en char-à-bancs, dans l'après-midi, avec S. M. le roi de Bavière, S. A. I. et R. Madame la grande-duchesse de Bade, la princesse Marie de Bade, duchesse de Hamilton, et toutes les personnes invitées, ont fait une longue promenade dans la forêt. Le soir, toute la cour s'est réunie dans le jardin anglais, et a assisté à une fête de nuit. Un grand nombre de morceaux ont été chantés par les artistes des chœurs de l'Opéra, qui étaient placés dans le kiosque situé au milieu de la grande pièce d'eau, tandis que des barques, ornées de lanternes vénitienes, la sillonnaient en tout sens. Un feu d'artifice, composé de pièces voguant à fleur d'eau, a terminé cette soirée, qui a été favorisée par un temps superbe. »

— Fontainebleau, le 20 mai, 9 h. 25 m. soir.

LL. MM. l'Empereur, l'Impératrice et le roi de Bavière sont sortis en char-à-bancs vers trois heures pour aller au rendez-vous de la chasse à courre qui devait avoir lieu aujourd'hui.

L'heure avancée et la grande chaleur n'ayant pas permis de donner suite à ce projet. Leurs Majestés, après une courte collation, ont fait une promenade à cheval dans la forêt. Elles étaient de retour au palais un peu avant neuf heures.

— Une dépêche de Bordeaux, du 19 mai, six heures cinquante minutes du soir, porte:

« Le grand-duc Constantin, arrivé hier soir à Bordeaux, a visité ce matin les frégates en construction, appartenant à la marine russe. S. A. I. a vu lancer un vaisseau français. Toutes les autorités étaient présentes à cette solennité. Le grand-duc assistera ce soir à une représentation au théâtre: il partira demain, à midi, de Bordeaux pour Rochefort. »

— S. A. I. le grand-duc Constantin s'est embar-

qué, le 20 mai, à une heure, à Bordeaux, à bord de la *Reine-Hortense*.

— On lit dans la *Gironde*:

« Son Altesse Impériale, qui ne devait rester à Bordeaux que jusqu'au 19, a consenti à retarder son départ de vingt-quatre heures.

« Le Prince a donné audience mardi, à dix heures et demie; mais son séjour à Bordeaux étant très-court, Son Altesse Impériale n'a reçu que quelques personnes, entre autres M. le consul des Deux-Siciles, M. le consul des Pays-Bas, M. Constantin de Beaumont et M. de Pelleport.

« A onze heures, Son Altesse Impériale a visité les chantiers de M. Arman. Elle a mis une heure et demie dans cette première visite, et est rentrée à la mairie pour déjeuner, après avoir promis de revenir pour assister à la mise à l'eau de l'avis français le *Renaudin*.

« A deux heures et demie, le duc était de retour dans les chantiers de M. Arman, où l'attendait une foule nombreuse et élégante; les dames surtout y affluaient. On avait dressé, sur une vaste estrade, un riche autel, au-devant duquel se trouvaient S. Em. le cardinal-archevêque, ses vicaires-généraux et le clergé de la paroisse Sainte-Croix.

« M^{rs} Donnet a adressé au Prince quelques paroles; puis il a fait le tour du navire, auquel il a donné sa bénédiction. La cérémonie religieuse terminée, le *Renaudin* a été lancé aux grands applaudissements de la foule.

« A l'heure où nous avons dû quitter les chantiers, la visite de Son Altesse Impériale continuait encore.

« On nous assure que Son Altesse Impériale a assisté le soir à la représentation du Grand-Théâtre. »

— On lit dans le *Journal du Loiret*:

Parmi les objets qui ont le plus vivement attiré l'attention du grand-duc Constantin figurent ceux qui rappellent les souvenirs glorieux du premier Empire, et notamment les reliques de famille dont le neveu de Napoléon I^{er} ne s'est jamais séparé. Réunies dans une large cassette en vermeil, elles ont été pour lui une consolation dans la mauvaise fortune. On y remarque principalement:

L'écharpe tricolore que le général Bonaparte portait à la bataille des Pyramides et pendant toute la campagne d'Egypte et de Syrie. Cette écharpe, faite en cachemire, fut donnée par le général lui-même à la reine Hortense, au retour de l'Egypte.

L'anneau du couronnement que le pape Pie VII passa au doigt de l'Empereur pendant la cérémonie. Cet anneau est formé d'un riche rubis enchâssé d'or;

La bague que l'Empereur passa au doigt de l'Impératrice, également pendant la cérémonie du couronnement, bague composée de deux cœurs, l'un en saphir, l'autre en diamant, pressés l'un contre l'autre, et sur laquelle est gravée cette devise: *Deux font un*;

Les ordres que portait Napoléon I^{er}, la plaque de la Légion-d'Honneur, la couronne de fer et les rubans de ces ordres;

Un médaillon orné de deux portraits en miniature, celui de Napoléon I^{er} d'un côté, celui de

avait l'atteindre; ce qu'elle semblait craindre, ce qu'elle voulait reculer à quelque prix que ce fût, c'était le moment où son père rougirait devant elle, c'était le jour où la honte se placerait ouvertement entre eux pour les séparer à tout jamais.

Car, il y avait cela de particulier dans la position d'Ethel et de M. Van Dick, que ce dernier ignorait complètement que sa fille connût son crime; Ethel s'était toujours tenue par-devant lui dans une réserve telle que rien n'était venu trahir le secret qu'elle portait dans son cœur. Son visage était toujours aussi calme que par le passé; c'était toujours la même sérénité sur le front, le même amour dans les yeux. M. Van Dick y avait été trompé. Ethel avait puisé dans son cœur cette tranquillité factice qu'elle portait éternellement sur son visage comme un masque menteur, et nul, Henri excepté, n'eût pu dire qu'aucune hésitation l'eût jamais troublée.

Dès qu'Ethel se trouva dans sa chambre, elle renvoya Lisette qui voulait l'aider à se déshabiller, et se jeta éperdue sur le sofa en cachant sa tête dans ses mains.

— Mon Dieu! mon Dieu! s'écria-t-elle, c'est mal sans doute ce que j'ai fait, puisque mon cœur me le reproche; mais j'étais insensée... et puis... oh! pardonnez-moi! Mon Dieu, ayez pitié de moi!

Ethel avait conservé sa parure de bal, ses bras étaient nus, un simple voile recouvrait ses épaules, et ses cheveux couraient en désordre le long de ses joues fatiguées. Elle releva la tête et attacha fixement son regard au parquet.

Alors le drame qui s'était joué dans cette nuit repassa

devant ses yeux, avec les sombres couleurs dont son esprit épouvanté le revêtait. Le comte de Nevers, la parole impérieuse, le regard insolent, était venu la surprendre au milieu de l'oubli et de la joie du bal... Il lui avait dit mille impertinences qu'un valet n'eût point voulu dire; il l'avait alternativement fait rougir et pâlir vingt fois dans une minute, et enfin, repoussé dédaigneusement, rejeté dans sa véritable position par un geste et un mot d'Ethel, il avait osé lui apprendre qu'il l'aimait et que le lendemain il irait demander sa main à M. Van Dick.

Ethel avait alors fui la fête; cette tyrannie qui pesait depuis si longtemps sur elle, dont elle avait tant de fois en vain tenté de secouer l'étreinte, elle voulut la briser pour toujours et chercha un vengeur.

Elle avait rencontré Henri!

A ce souvenir, Ethel croisa les mains sur son cœur, et ferma ses yeux qui s'emplirent de larmes.

Dans le premier moment, emportée par l'indignation et le désespoir, elle n'avait pas songé à quel danger s'exposerait celui qui se chargerait de sa vengeance. C'était un duel cependant, et il pouvait y succomber.

Maintenant que, reposée, la pauvre jeune fille pesait les chances avec sang-froid, elle pensa que Romuald n'était encore qu'un enfant, que sa main n'était peut-être pas assez forte pour soutenir le poids d'une épée, mille craintes lui vinrent en même temps.

— Si jeune, murmura-t-elle, et il peut mourir!...

Elle demeura longtemps ainsi, s'oubliant elle-même pour reporter sa pensée sur le front calme et souriant de

cet enfant si blond et si pur.

Qu'était-elle dans la vie d'Henri pour oser réclamer de lui un pareil dévouement; depuis trois mois qu'ils vivaient l'un près de l'autre, n'avait-elle pas toujours été pour lui une étrangère indifférente; et lorsque, parfois, elle avait remarqué que son front était plus triste que d'habitude, que ses joues étaient plus pâles, lui était-il jamais arrivé de lui demander la cause de sa tristesse et de sa pâleur...! Henri, cependant, avait toujours été le même; assis, solitaire et pensif, loin d'Ethel, il attendait avec confiance que son regard vint le chercher, ou qu'une parole amie l'enhardit à se mêler à la conversation. Ethel se rappelait toutes les phases de cette existence timide et modeste, et elle se demandait quel sentiment soutenait cet enfant dans la solitude, qu'elle doucement avait naguère plissé son front, quel enthousiaste entraînement lui faisait accepter sans hésiter le nouveau danger auquel elle allait l'exposer.

Dieu seul sait où aurait pu s'arrêter la pensée d'Ethel, si le bruit de la porte qui venait de s'ouvrir silencieusement ne l'avait arrachée brusquement à sa rêverie.

Elle leva les yeux et aperçut le comte de Nevers.

Celui-ci avait trouvé Lisette et Frontin dans l'antichambre; il avait jeté sa bourse à la suivante, et la porte s'était ouverte devant lui.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Marie-Louise de l'autre, tous les deux peints par Isabey. Ce médaillon est pour l'Empereur l'objet d'une sorte de culte, car c'est un cadeau qu'il reçut des mains de Napoléon I^{er}, qui le donna lui-même à son jeune neveu, le 20 avril 1815, jour anniversaire de la naissance du prince, né le 10 avril 1808;

Le portrait en miniature de l'Impératrice Marie-Louise avec le roi de Rome, peint en 1814, par Isabey. A cette miniature s'attache le plus touchant intérêt. C'est le seul portrait de son fils que l'Empereur eût à Sainte-Hélène. C'est celui que, pendant le cours de sa maladie, le martyr de Londwood faisait placer sur son lit, devant ses yeux, sur lequel il fixa son dernier regard, et qui fut effleuré par le souffle de son dernier soupir;

L'épée que le duc de Reichstadt légua en mourant à son cousin Louis-Napoléon;

Le célèbre talisman de Charlemagne, jadis trouvé dans son tombeau à Aix-la-Chapelle, et remis par le clergé de cette ville à l'Empereur Napoléon I^{er}. Cette relique historique est composée de deux larges saphirs entre lesquels est placée une petite croix formée avec un morceau de la vraie Croix, que l'Impératrice Irène avait envoyé de Constantinople, en grande cérémonie, à Charlemagne. Le tout est entouré d'un cercle d'or incrusté de pierres précieuses et peut donner une idée de l'état des arts à cette époque.

Ce talisman, pour lequel Charlemagne avait une grande vénération, qu'il portait dans toutes les batailles, attaché au cou par une chaîne d'or, eût été dans d'autres temps une de ces saintes reliques pour la possession desquelles des peuples entiers se seraient fait la guerre. C'est encore aujourd'hui un précieux objet d'intérêt historique. Mais quand on songe au hasard qui a amené ce dernier fragment de l'héritage de Charlemagne dans les mains du descendant de cet autre Charlemagne appelé Napoléon I^{er}, on ne peut s'empêcher de s'étonner de ces mystères de la destinée.

Enfin la bague de mariage de l'Empereur Napoléon I^{er} et de l'Impératrice Joséphine, simple alliance en or ressemblant à toutes les bagues de ce genre, mais sur laquelle sont gravés ces deux

noms, d'un côté : *Napoléon Bonaparte*, de l'autre : *Joséphine Tascher*.

— On écrit d'Alger que le maréchal Randon, gouverneur-général, a quitté cette ville le 17 mai, et est arrivé le même jour à Tizi-Ouzon. Les troupes achèveront leur concentration le 19, comme nous l'avons annoncé, et on suppose toujours que les opérations commenceront le lendemain 20.

— On annonce qu'une communication du Gouvernement doit être faite au Sénat. On pense qu'il s'agit d'un projet de sénatus-consulte relatif aux circonscriptions électorales, le projet de loi sur cette matière ayant dû être retiré du Corps-Législatif.

— Un moyen original de préserver la vigne des effets de la gelée vient d'être tenté sur plusieurs points de l'arrondissement de La Rochelle, et il paraît avoir pleinement réussi. Il consiste à couvrir le vignoble d'un nuage de fumée avant que la désorganisation des tissus soit commencée. C'est-à-dire avant le lever du soleil. « Tous ceux, dit l'*Echo Rochelais*, qui ont commencé la fumée vers trois heures du matin et l'ont maintenue jusqu'à cinq heures et demie ont obtenu le plus complet succès. Il suffira de citer un seul cas; la renommée fera le reste.

» Une vigne de quatre hectares, entourée d'autres vignes, couverte d'une nappe de fumée depuis trois heures jusqu'à cinq heures et demie est complètement sauvée, ainsi qu'une portion de celle du voisin sur laquelle la fumée s'étendait. Toutes les autres sont gelées. »

Ces faits sont assez importants pour les porter à la connaissance des vigneronniers que l'inconstance de la température tient dans l'anxiété. Un jardinier de Lafond, faubourg de La Rochelle, pour garantir ses fraises, a enfumé son jardin.

CHRONIQUE LOCALE.

Le Salut en musique, donné jeudi à l'église St-Nicolas, a été admirable; les solo et les chœurs ont été exécutés avec une justesse d'intonation et une précision remarquables. La réunion était plus nombreuse que la première fois, espérons qu'à la clô-

ture du mois de Marie, elle sera encore plus complète et plus brillante, qu'aucun dilettante ne laissera échapper l'occasion d'entendre une si bonne musique.

Nous ferons connaître, dans un prochain numéro, le programme des morceaux qui seront exécutés.

Mercredi, sur les 3 heures du soir, un commencement d'incendie causé par une allumette chimique s'est déclaré à la Breille, dans une lande appartenant à M. Paul Ratouis. Le sieur S., qui travaillait en cet endroit, avait, après son dîner, allumé sa pipe et s'était endormi. Tout-à-coup il fut réveillé par le pétillage du feu. Son premier mouvement fut de chercher à en arrêter les progrès, mais voyant ses efforts inutiles, il appela au secours. Après une heure et demie de lutte, on parvint à s'en rendre maître. Environ 50 ares de bruyères ont été brûlés. S. a fait connaître lui-même les causes de l'incendie. Ce sinistre eût pu devenir beaucoup plus grave, si un espace de 30 mètres, nouvellement fauché, n'eût garanti une sapinière de 60 hectares.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Trieste, 22 mai. — On mande de Constantinople, le 15 mai, qu'il a été publié un nouveau règlement concernant le conseil d'Etat. Le ministre des Etats-Unis d'Amérique est allé dans les Principautés. On prétend que c'est dans un but politique.

Les tribus de Circassie se sont réunies et ont institué une cour de justice par chaque millier de familles.

Londres, 22 mai. — Le *Morning-Advertiser* annonce que lord Palmerston doit demander pour la princesse royale 100,000 liv. sterl. de capital et 5,000 liv. sterl. d'apanage. Les libéraux ne doivent pas faire d'opposition. — Havas.

BOURSE DU 20 MAI.

5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 69.
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 94 20.

BOURSE DU 22 MAI.

5 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 68 93
4 1/2 p. 0/0 hausse 70 cent. — Fermé à 94 90.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le lundi 25 mai 1857, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison où est décédée M^{me} veuve BRAITEAU, propriétaire, quai de Limoges (maison de M. Dupuis), à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelats, commodes, secrétaire, pendule, glaces, argenterie, armoires, tables, chaises, quantité de draps, serviettes, nappes, effets, bouteilles vides, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Après décès.

De MOBILIER et de MARCHANDISES

Le mardi 26 mai 1857, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, en la maison où est décédée M^{lle} Marie DIOT, marchande d'épicerie et mercerie, carrefour Dacier, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Chocolat, café, cassonade, riz, chandelles, savon, poivre, etc., bas, chaussettes et chaussons en laine et en coton, quantité de lainages, fils, galons, soie, pantoufles, boutons, balances à bascule, comptoir, rayons, moulins à café et à poivre, assortiment de poterie et faïence.

Mobilier. Plusieurs lits garnis, armoire, draps, serviettes, essuie-mains, rideaux, bons effets, chemi-

ses, tables, chaises, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

Sur saisie immobilière,

D'UNE

MAISON ET DÉPENDANCES,

Sises au Puy-Notre-Dame, Rue de l'Eperon.

L'adjudication aura lieu à la barre du Tribunal civil séant à Saumur, le samedi 20 juin 1857, à midi.

Cette maison a été saisie à la requête de : 1^o M. François Egretteau, marchand de vins, et dame Clémentine Cirot, son épouse, demeurant ensemble au bourg et commune des Rosiers; 2^o M. Auguste Egretteau, marchand boulanger, et dame Virginie Flon, son épouse, demeurant ensemble ville de Saumur; 3^o et M. François Egretteau père, propriétaire, demeurant commune des Rosiers; pour lesquels est constitué M^e Chedeau, avoué demeurant à Saumur, Sur M. Louis Jouault, ancien notaire, maintenant propriétaire, demeurant au Puy-Notre-Dame.

Suivant procès-verbal de Simon, huissier à Saumur, en date du 24 mars 1857, enregistré le lendemain, visé le même jour par M. Nau, maire du Puy-Notre-Dame, transcrit au bureau des hypothèques de Saumur le 1^{er} avril 1857, vol. 15, n^o 52, dénoncé au saisi par exploit du même huissier, du 26 mars 1857, lequel a été visé le même jour par mondit sieur le maire du Puy-Notre-Dame, enregistré le lendemain, et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur le 1^{er} avril suivant, vol. 15, n^o 53.

Désignation de ladite maison.

1^o Une maison, située au Puy-Notre-Dame, rue de l'Eperon, construite en pierres et recouverte en toiles, com-

posée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, ayant entrée par une porte sur la rue de l'Eperon, une croisée au rez-de-chaussée, une autre au premier et une petite au grenier donnant sur la même rue, cour à côté à laquelle on arrive par un portail sur la rue de l'Eperon, et autres dépendances formant un seul tout ou ensemble contenant environ deux ares trente centiares, joignant M. et M^{me} Lamoureux et la rue de l'Eperon;

2^o Une grange, construite en pierres et recouverte en toiles, située dite ville et rue de l'Eperon, chambre carrelée à côté, avec ouverture sur la rue de l'Eperon et le Champ-de-Mars, place à fumier devant ladite grange; le tout contenant environ cinquante centiares, joint la rue de l'Eperon, le Champ-de-Mars et M. Lamoureux;

3^o Un petit jardin, renfermé de murs, situé aux Quints, commune du Puy-Notre-Dame, contenant environ trois ares trente centiares, porte d'entrée sur le chemin du Puy-Notre-Dame aux Quints, plusieurs arbres fruitiers en plein champ et en espaliers, joignant ledit chemin et Maitreau.

Tous ces biens sont habités et exploités par le sieur Jouault, propriétaire, ils sont situés ville et commune du Puy-Notre-Dame, arrondissement de Saumur, canton de Montreuil-Bellay.

Le tout sera vendu en un seul lot, sur la mise à prix de... 1,000 francs.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le 20 mai 1857.

(297)

CHEDEAU.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

D'UNE MAISON,

Située à Gennes,

Dont l'adjudication aux enchères publiques aura lieu le dimanche 21 juin 1857, à midi, en l'étude de M^e

VICTOR DUFOUR, notaire à Gennes.

Désignation de ladite maison.

1^o Une portion de maison, située au bourg et commune de Gennes, composée par le bas d'une petite chambre à cheminée donnant sur la rue, cuisine derrière, deux petits cabinets ensuite, le tout surmonté d'un grenier couvert en ardoises, ensuite une grange, deux petits toits à côté en retour d'équerre, joignant le pressoir dépendant de la maison de M. Matignon, cour devant ces bâtiments jusqu'au passage commun;

« Ensemble droit de communauté » avec M. Matignon au porche qui est » au bout de la maison, joignant le » sieur Sigogne, et au passage devant » ce porche.

Cette maison joint d'un bout la rue de la Cohue à l'église, et par la cour de M. Matignon, au levant, le passage commun venant dudit porche, au midi Eugène Denouault, et au levant le pressoir de M. Matignon.

2^o Et un jardin, situé au même lieu, d'une largeur de 9 mètres 55 centimètres, contenant 2 ares 35 centiares, joignant d'un bout Sigogne, d'autre bout le ruisseau, d'un côté passage audit sieur Sigogne, et d'autre côté le jardin de la maison Matignon.

Il dépend de cette portion de jardin une servitude de passage sur la propriété du sieur Matignon.

Le tout est actuellement occupé par M. Thibault, greffier de la justice de paix de Gennes,

Et sera vendu sur la mise à prix de deux mille francs, ci... 2,000 fr.

Ces biens dépendent des successions de Benjamin Riau et Clémentine Hersandeau, sa femme, desquels est seul héritier Benjamin Riau, leur fils mineur. Ils sont vendus en vertu d'une délibération du conseil de famille dudit mineur, réuni sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Gennes, du 27 mars 1857, enregistré, et d'un jugement du Tribunal civil de Saumur, du 30 avril suivant, enregistré, qui homologue cette délibération.

A la requête du sieur Jean Hersandeu, forgeron, demeurant à Trèves-Cunault, en qualité de tuteur dudit mineur, et ayant constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

En présence de Jacques Gaudicheau, perrayer, demeurant en la même commune, en qualité de subrogé-tuteur dudit mineur.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e Victor Dufour, notaire à Gennes.

Dressé à Saumur, par l'avoué pour-suisant soussigné, le 20 mai 1857. (298) CHEDEAU.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 7 juin 1857, à l'heure de midi,

UNE PETITE PROPRIÉTÉ,

Appartenant à M. LEFFET,

Située au Petit-Souper, commune de St-Hilaire-St-Florent, et consistant en : petite maison de maître, logement de fermier, écurie, grange, toit à porcs, basse-cour, cave, pressoir, jardin et enclos planté de vignes et d'arbres fruitiers, le tout d'une contenance de 2 hectares 70 ares.

Cette propriété joint d'un côté le chemin du Petit-Souper, d'un bout M. Bazille, d'autre bout Derouard.

DEUX MAISONS

A LOUER PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean,

L'une rue du Puits-Neuf, l'autre rue de la Mairie.

S'adresser à M. JUCHAULT, rue d'Orléans. (199)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e DION, notaire à Saumur,

Le dimanche 31 mai 1857, à midi,

UNE MAISON,

Située à Saumur, Grande-Rue-Saint-Nicolas, occupée par la Caisse d'es-compte de Saumur, composée de chambres hautes et basses, greniers, salon, salle à manger, cuisine, cour, jardin, bureaux, servitudes et autres dépendances.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur, pour traiter avant l'adjudication. (275)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable,

UNE MAISON, située ancienne route d'Angers, commune de Saint-Lambert, appelée autrefois le *Laurier-Couronné*, composée de vastes bâtiments d'habitation, grande cour, grands hangars, écuries, caves, greniers, magasins et jardin, contenant environ 27 ares 50 centiares, joignant au midi l'ancien bras de Loire.

S'adresser, pour traiter, aux héritiers BRIZARD, ou à M^e DION, notaire, rue d'Orléans, n° 79. (251)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable,

DEUX MAISONS contiguës, situées à Saumur, rue de Bordeaux, n°s 19 et 21, occupées par MM. Dudouet et Henri Servain.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur.

(NOTA.) Celle des deux maisons occupées par M. Henri Servain est à louer pour la Saint-Jean 1857. (263)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication,

En l'étude de M^e DION, notaire à Saumur,

Le dimanche 24 mai 1857, à midi.

SAVOIR :

1° Le Clos Poignon, contenant 1 hectare 22 ares, et une petite maison, situés au canton des Maligrolles, commune de Saumur;

2° Cinq ares 50 centiares de vigne, appelés le Clos de Bagneux, près les Maligrolles;

3° Quarante-quatre ares de vigne, situés à Champigny, au canton du Vaudebœu;

4° Une maison, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, habitée par les époux Tranchant;

Cette maison est une boulangerie depuis longtemps;

5° Une maison, située à Saumur, rue de Fenet (appelée autrefois maison Roger);

6° Et une autre maison, située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, ayant servi de boucherie.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M. GARNIER, propriétaire, rue Saint-Jean, ou à M^e DION, notaire à Saumur. (260)

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN LOGEMENT EN CAVE,

Situé à Saint-Florent, rue Haute, au lieu dit: le Rueau, consistant en deux caves à demeurer, avec boulangerie, écurie et jardin au-dessus desdites caves.

S'adresser, pour traiter et avoir tous renseignements, audit M^e DUTERME, notaire à Saumur. (276)

EXPOSITION
UNIVERSELLE
1855

CONSERVATEUR DENTAIRE
EAU DE PHILIPPE

PRIX
2 fr. 50 le flacon.
4 fr. 50 le 1/2 fl.

Cette Eau dentifrice hygiénique, approuvée par les Médecins et Dentistes, préserve des douleurs de dents, en arrête la carie, les nettoie; les blanchit, les conserve, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine. Parfum délicieux. — Pharmacie PHILIPPE, rue Saint-Martin, 125, à Paris. (Déposé.) Dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU, coiff-parf, rue d'Orléans.

L'ABEILLE BOURGUIGNONNE, COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE LA GRÊLE A PRIMES FIXES

Autorisée par décret impérial du 25 juin 1856.

ETABLIE A DIJON (COTE-D'OR).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT : M. GAULIN, vice-président du comité central d'agriculture de la Côte-d'Or, ancien élève de l'École polytechnique, chevalier de la légion d'honneur, propriétaire à Dijon.

VICE-PRÉSIDENT : M. le marquis de SAINT-SEINE, membre du comité central d'agriculture de la Côte-d'Or, propriétaire à Dijon.

SECRETARE : M. CAPITAIN, maire de Messigny, ancien notaire, membre du comité central d'agriculture de la Côte-d'Or, propriétaire à Dijon.

MEMBRES : M. GENRET-PÉROTTE, ancien magistrat, secrétaire du comité central d'agriculture de la Côte-d'Or, propriétaire de vignobles à Gevrey-Chambertin, domicilié à Dijon.

M. ROUX, docteur-médecin à Dijon.
M. RÉNIER-TRELANNE, propriétaire-rentier à Dijon.

M. le prince ETIENNE DE BEAUVAU, membre du conseil général de la Côte-d'Or.

M. CHOUET, ancien notaire, juge de paix à Dijon.

M. le comte de LALOYÈRE, président du comité d'agriculture de Beaune, propriétaire de vignobles à Savignus-Beaune.

M. LOUIS-BAZILLE, député au Corps-Législatif.

M. DEBRYE, ancien avoué à la Cour impériale de Dijon.

M. TUGNOT de LANOYE, général de division, propriétaire à Auvet.

CENSEURS : M. JOURDHEUILLE, ancien inspecteur des contributions directes.

M. MAIRET, notaire, maire de Genlis.

M. P. THOUREAU, maître de forges, maire de Moloy.

Directeur : M. A. MAAS.

La Compagnie l'Abaille bourguignonne, autorisée par décret impérial en date du 25 juin 1856, assure les récoltes de toute nature contre les ravages de la Grêle; elle rembourse intégralement et au comptant, après expertise, le montant des pertes éprouvées par l'assuré.

S'adresser pour les assurances à M. EDOUARD BOUILLAU, agent-général de la Compagnie, arpenteur expert, rue des Boires, à Saumur. (291)

A LOUER

Pour cause de départ,

Une AUBERGE, bien achalandée, avec écurie, rue Daillé, n° 22, à Saumur. (300)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 2.

Cette maison consiste en un salon, une salle à manger, cabinet de travail, six chambres à coucher, cabinets de toilette, greniers sur le tout; cuisine, officés, remises et écuries, grande cour, trois jardins au bord de la Loire, plantés d'arbres fruitiers; elle joint au levant M. Raguideau, au nord la rue du Maronnier, au couchant la rue de la Visitation, au midi la Loire.

Cette maison, dans une position agréable, est propre au commerce, elle dépend de la succession de M. MESNET-COSNARD.

S'adresser, pour visiter la maison et pour traiter, à M^e DION, notaire, et à M^{me} veuve MESNET-COSNARD, propriétaire à Saumur. (261)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ou à Louer,

Pour entrer en jouissance de suite, UNE MAISON,

Située à Saumur, sur la levée d'Enceinte,

Composée d'un salon, d'une salle à manger, cuisine, chambres hautes, greniers, jardin, écurie, remise et autres servitudes.

S'adresser à M^{me} veuve MORGON, ou à M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

Présentement,

Un JARDIN, rue de la Reine-de-Sicile.

S'adresser à M^e LE BLAYE. (147)

A VENDRE

OU A LOUER,

La Belle Propriété

DE LA RIVIÈRE,

Ancienne habitation de la famille de NEULLY,

Située proche la levée de la Loire, commune de Chouzé, à la limite d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire, à quelques minutes des stations du Port-Boulet et de Varennes.

Cette Propriété comprend une maison de maître en parfait état, vastes servitudes et beaux jardins.

On pourrait y ajouter des prés et terres.

S'adresser à M. HERVÉ, ancien notaire, à Varennes. (288)

A CÉDER

Présentement,

Un HOTEL fort bien achalandé, Situé près Saumur.

S'adresser au Bureau du Journal.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Petit-Maure, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Avec cour, remise et jardin, située dans la Basse-Isle, occupée par M. Vaintras.

S'adresser à M. GRANRY, rue Royale.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Une MAISON, parquetée, avec cour et JARDIN, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M^{me} LEROY, à côté, ou à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

Une PERSONNE, s'étant toute sa vie occupée de la garde des propriétés et des bois en particulier, désirerait trouver soit une place de garde, soit une place de régisseur.

S'adresser au bureau du journal.

Il a été perdu, lundi matin 18 mai, un camée monté en or, représentant une tête d'ange. La personne qui l'aurait trouvé est priée de vouloir bien le remettre chez M. DUMAS, receveur particulier. Il y aura récompense.

FONDS

de Boutique de Revendeur

A CÉDER,

ET MAISON GARNIE OU NON GARNIE,

A louer présentement,

Le tout situé, rue Saint-Nicolas, 72.

S'adresser à M. CHARTON, qui l'occupe, ou au bureau de pesage et mesurage publics. (264)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

APPARTEMENT COMPLET,

Au 1^{er} étage, rue d'Orléans, n° 99.

S'adresser à M^{me} veuve LECHAT.

Saumur, P. GODET, imprimeur.